



Création d'un indicateur de qualité
des sols wallons
*Conférence de lancement de
l'indicateur*

Les enjeux sols, de l'Europe à la Wallonie

Esther GOIDTS et Meggie CARTE
Direction de la Protection des Sols (SPW ARNE)

Louvain-la-Neuve – le 11 avril 2024

Plan de l'exposé

1. Administration compétente en matière de sol
2. Contexte européen
 - a. Le Pacte vert et les sols
 - b. La proposition de Directive sur le suivi de la santé des sols
3. Politique des sols en Wallonie
 - a. Bases légales
 - b. Projets sols du Plan de Relance Wallon
4. Conclusions et perspectives

1 – Administration compétente pour les sols



- SPW Secrétariat général
- SPW Mobilité et Infrastructures
- SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
- SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie
- SPW Intérieur et Action sociale
- SPW Économie, Emploi, Recherche
- SPW Finances



SPW
ARNE

9 Départements (+DFA)



« sols »

Direction
Protection Sols

Direction
Assainissement Sols

1 – Administration compétente pour les sols

Direction de la Protection des Sols (DPS)

- Mise en œuvre du Décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols et ses arrêtés;
- Elaborer des **programmes d'action relatifs à la protection des sols** ainsi qu'à la gestion des **sols pollués** et des **matières organiques et minérales utilisées dans ou sur les sols**, y compris les **terres excavées** ;
- Gérer les demandes :
 - de certificats d'utilisation spécifiques à la valorisation agricole des matières ;
 - d'agrément des experts et techniciens en matière de pollution des sols ;
 - d'agrément des laboratoires en matière d'analyse sols pollués ;
 - d'enregistrement des préleveurs en matière de sols pollués ;
 - d'agrément des experts et techniciens en matière de gestion des installations de stockage (citernes, stations-service) ;
- Gestion de la **banque de données de l'état des sols (BDES)** et son alimentation par les sources de référence;
- **Remise d'avis** en matière de permis d'environnement, permis d'urbanisme et permis unique ayant un impact potentiel sur la qualité des sols.



1 – Administration compétente pour les sols

Direction de la Protection des Sols (DPS)

- **Mise en œuvre du Décret du 1er mars 2018** relatif à la gestion et à l'assainissement des sols et ses arrêtés;
- Elaborer des **programmes d'action relatifs à la protection des sols** ainsi qu'à la gestion des **sols pollués** et des **matières organiques et minérales utilisées dans ou sur les sols**, y compris les **terres excavées** ;
- Gérer les demandes :
 - de certificats d'utilisation spécifiques à la valorisation agricole des n
 - d'agrément des experts et techniciens en matière de pollution des s
 - d'agrément des laboratoires en matière d'analyse sols pollués ;
 - d'enregistrement des préleveurs en matière de sols pollués ;
 - d'agrément des experts et techniciens en matière de gestion des ins (stations-service) ;
- Gestion de la **banque de données de l'état des sols (BDES)** et son alimentation par les sources de référence;
- **Remise d'avis** en matière de permis d'environnement, permis d'urbanisme et permis unique ayant un impact potentiel sur la qualité des sols.

- ✓ Suivi des **discussions intra-belges, européennes et internationales**
- ✓ **Développement de la recherche** sur les sols et ses altérations au niveau wallon et européen et projets sols du Plan de Relance Wallon (projets 114 à 118)
- ✓ **Développement du volet sol dans les autres législations** (PAC, permis, ...)



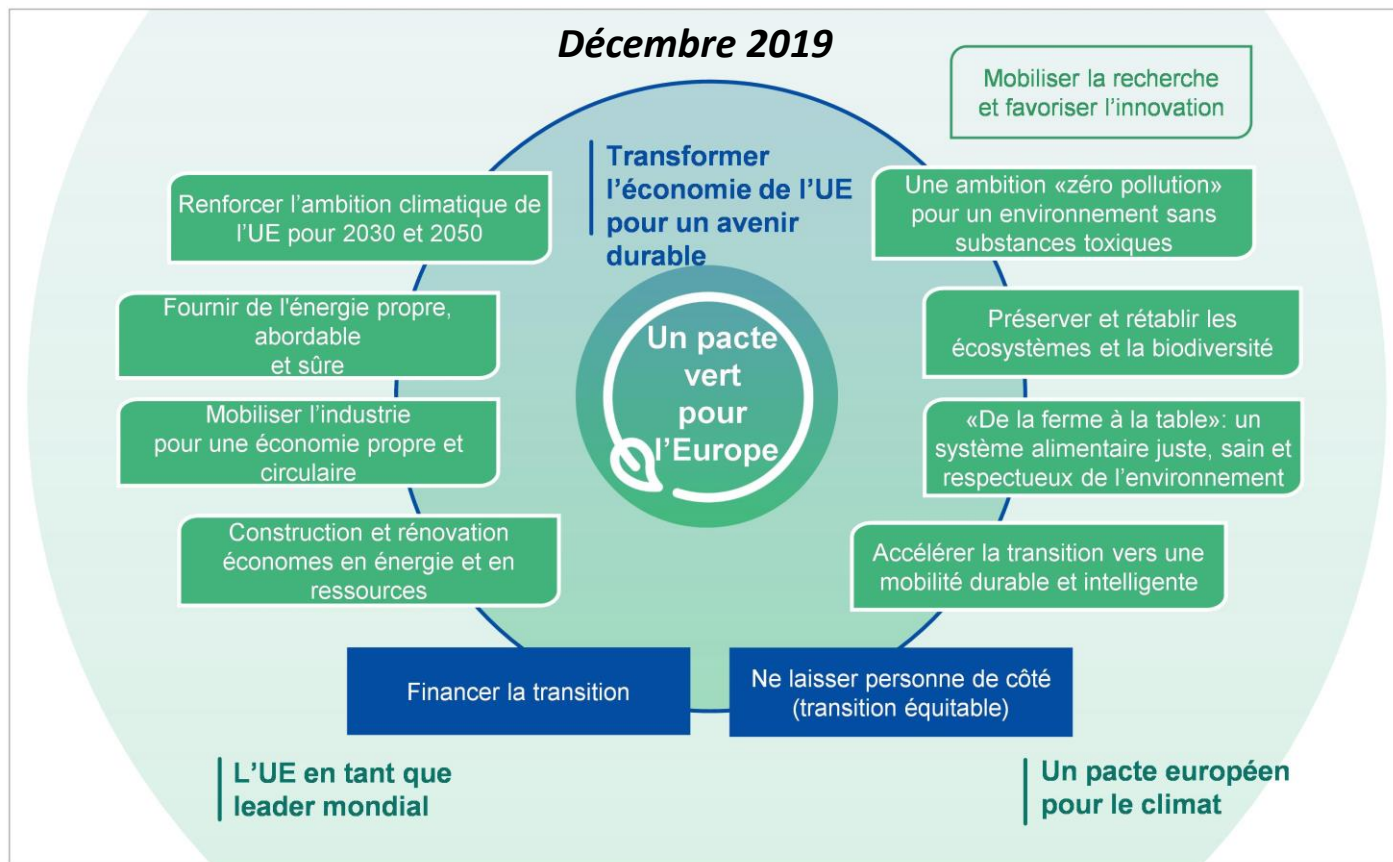
Plan de l'exposé

1. Administration compétente en matière de sol
2. Contexte européen
 - a. Le Pacte vert et les sols
 - b. La proposition de Directive sur le suivi de la santé des sols
3. Politique des sols en Wallonie
 - a. Bases légales
 - b. Projets sols du Plan de Relance Wallon
4. Conclusions

2 – Contexte européen – Pacte Vert et sols

3/04/2024

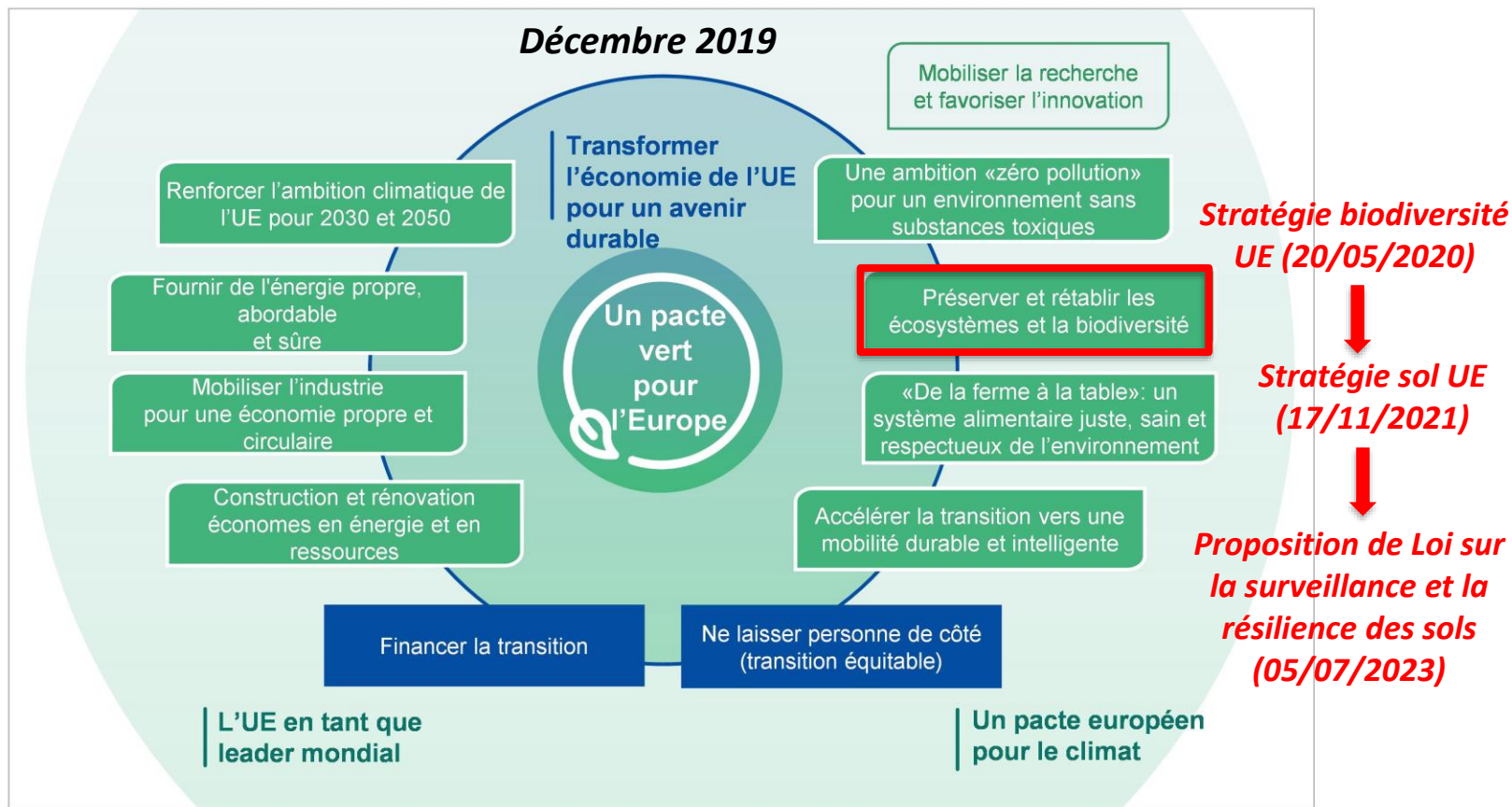
7



2 – Contexte européen – Pacte Vert et sols

3/04/2024

8



2 – Contexte européen – Pacte Vert et sols

23/04/2024

9

➤ Stratégie européenne sols 2030

Vision et définition de la santé des sols :

- ✓ D'ici à 2050, les sols sont en **bonne santé** et donc plus résilients, ce qui nécessite des changements décisifs dans cette décennie;
- ✓ La **protection, l'utilisation durable et la restauration des sols** sont devenues la norme;
- ✓ Un sol en bonne santé = solution clé pour atteindre la **neutralité climatique**, une **économie propre et circulaire**, renverser la perte de **biodiversité**, protéger la **santé humaine**, arrêter la **désertification** et renverser la **dégradation des terres**.

⇒ **Santé des sols**: sols en *bonne condition physique, chimique et biologique* et fournissant autant de *services écosystémiques* que possible



Dans la lignée des attentes de la résolution du Parlement UE (28 avril 2021 - [2021/2548\(RSP\)](#))



2 – Contexte européen – Pacte Vert et sols

Santé du sol

physique

chimique

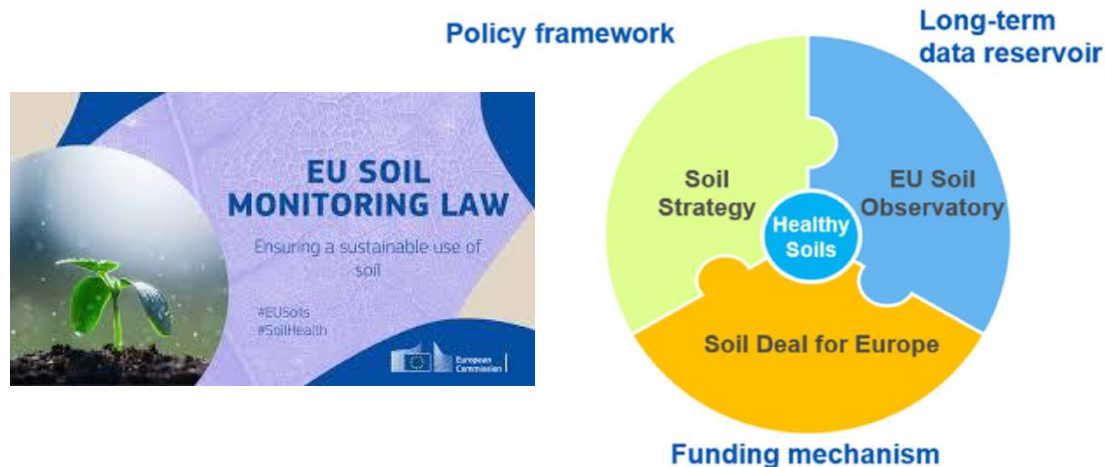
biologique

... à même de fournir autant de SE que possible :



2 – Contexte européen – Pacte Vert et sols

➤ Cadre politico-scientifique :



Source : EUSO



La Mission « Un pacte pour des sols sains en Europe » :
100 laboratoires vivants et projets-phares
pour mener la transition vers des sols sains d'ici à 2030

2 – Contexte européen – proposition de Directive

23/04/2024
12



Approche par étape:

- 1) Proposition de directive axé sur la surveillance des sols
- 2) Révision de la proposition après le 1^{er} cycle de surveillance



2 – Contexte européen – proposition de Directive

- ✓ Champ d'application = **tout sol au sein d'un état membre** (quel que soit son usage)
- ✓ **Cycle de surveillance** tous les 5-6 ans (« *descripteurs sols* ») et tous les 2-3 ans (« *indicateurs sols* » - artificialisation et imperméabilisation)
- ✓ **Design** du système de surveillance intégrant les réseaux existants tout en garantissant l'harmonisation de l'incertitude maximale sur les *descripteurs sols* suivis (max 5% CV)
- ✓ **Support de la Commission** pour la surveillance (échantillonnage et/ou analyses) et la mise à disposition des données (Portail européen de la santé des sols)
- ✓ **Evaluation de la santé des sols** : « one out all out » changé en approche graduelle
- ✓ Rapportage au niveau du **district sol** avec sous-unités homogènes, et identification des **zones nécessitant la mise en place de mesures de gestion durable**
- ✓ **Principes au niveau de l'imperméabilisation**: éviter – réduire - compenser
- ✓ **Gestion des sites (potentiellement) pollués** : calendrier de gestion et transparence via un registre public



2 – Contexte européen – proposition de Directive

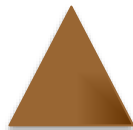
23/04/2024
14

Dégradation des sols, descripteurs de la santé des sols et critères pour un sol sain:

Proposition
d'harmonisation
des critères (seuils)
au niveau UE

- artificialisation *Urbanisation/imperméabilisation/destruction*
- érosion *Perte en sol (hydrique, éolienne, liée aux pratiques)*
- compaction *Densité apparente, conductivité hydraulique,*
- infiltration et rétention de l'eau *porosité à l'air, capacité de rétention en eau*

physique



chimique

biologique

- excès de nutriments *P, N*
- acidification *pH*
- salinisation *Conductivité électrique*
- contamination *Inorganique (As, Sb, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Pb, Ni, Tl, V, Zn) et organique*

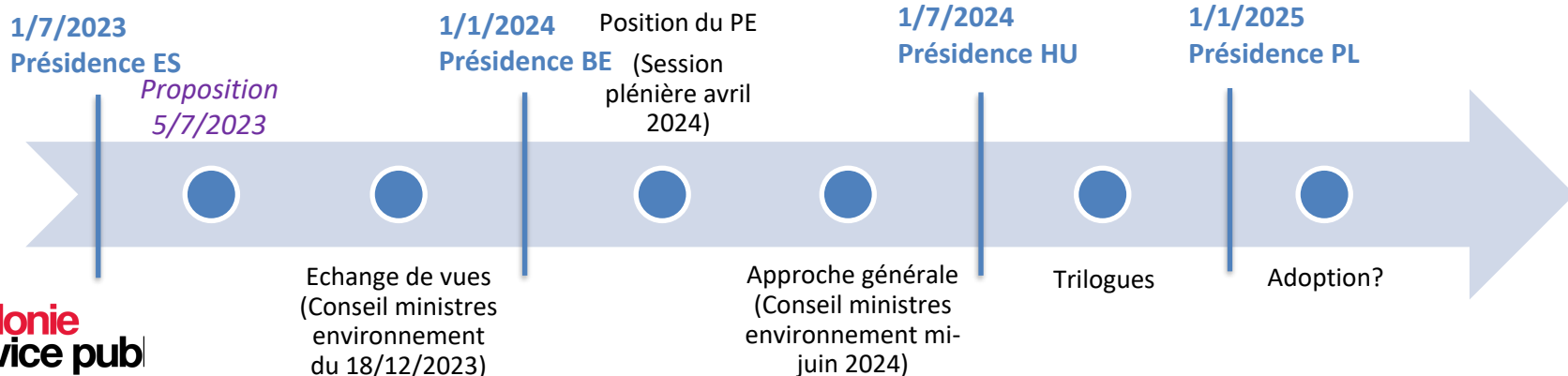
- perte de carbone organique *COT/argile, C stock*
- perte de biodiversité et d'activité
biologique *Liste avec choix*

=> Cycle régulier de monitoring et
d'évaluation de la santé des sols

2 – Contexte européen – proposition de Directive

23/04/2024
15

- Adoption par la **Commission** européenne le 5/7/2023
- **Conseil** de l'Union européenne – discussions en cours sous Présidence belge (début sous Présidence espagnole), perspective d'approche générale en juin 2024
- **Parlement** européen – adoption version amendée en session plénière le 10 avril 2024 !
- Si adoption des mandats des 2 instances, début des trilogues (Conseil – Parlement – Commission) sous Présidence hongroise



Plan de l'exposé

1. Administration compétente en matière de sol
2. Contexte européen
 - a. Le Pacte vert et les sols
 - b. La proposition de Directive sur le suivi de la santé des sols
3. Politique des sols en Wallonie
 - a. Bases légales
 - b. Projets sols du Plan de Relance Wallon
4. Conclusions et perspectives

3 – Politique des sols en Wallonie – Bases légales

23/04/2024
17

Décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols et ses arrêtés

Objectifs du Décret Sols

Gestion du sol (protection)

- **préserver** la qualité du sol,
- **améliorer** la qualité du sol,
- **prévenir** l'appauvrissement du sol
- **prévenir** l'apparition de la pollution du sol.

AGW terres
05.07.2018

Assainissement

- identifier les sources potentielles de pollution
- organiser les investigations permettant d'établir l'existence d'une pollution et
- déterminer les modalités de l'assainissement des sols pollués

AGW sol
06.12.2018

AGW
normes
13.12.2018

3 – Politique des sols en Wallonie – Bases légales

23/04/2024
18

Décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols et ses arrêtés

Les grands principes : Système de normes



✓ Distinction des normes « sols » selon le type d'usage des terrains



VS croissantes

Plan de l'exposé

1. Administration compétente en matière de sol
2. Contexte européen
 - a. Le Pacte vert et les sols
 - b. La proposition de Directive sur le suivi de la santé des sols
3. Politique des sols en Wallonie
 - a. Bases légales
 - b. Projets sols du Plan de Relance Wallon
4. Conclusions & perspectives

3 – Stratégie sol en Wallonie – Plan de Relance

Plan de relance de la Wallonie (PRW)

Mutualisation de trois programmes :

1. Les mesures issues de [Get up Wallonia](#) ;
2. Les mesures issues du Plan wallon de transition, prévus dans la [Déclaration de Politique Régionale](#) ;
3. Les mesures issues de la [Facilité pour la Reprise et la Résilience](#) initiée par l'Union européenne (Pacte Vert européen).

=> Plus de 7 milliards d'euros (7,6 Md €) pour plus de 300 projets

=> Répondre aux enjeux en matière d'emplois, d'économie, d'environnement et de climat

3 – Stratégie sol en Wallonie – Plan de Relance

Plan de relance de la Wallonie (PRW)

=> Regroupement des mesures selon 5 axes:

1. Miser sur la jeunesse et les talents de Wallonie (1.3Md)
- 2. Assurer la soutenabilité environnementale (2.5Md)**
3. Amplifier le développement de l'économie (1.2Md)
4. Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale (1.9Md)
5. Garantir une gouvernance innovante et participative (0.1Md)

3 – Stratégie sol en Wallonie – Plan de Relance

Plan de Relance Wallon (PRW)

Axe 2 – Assurer la soutenabilité environnementale (2,5 Md €)

4 objectifs stratégiques:

2.1 Réaliser des rénovations énergétiques du bâti (1,1 Md)

2.2 Déployer une stratégie bas-carbone (0,4 Md)

2.3 Repenser la mobilité (0,7 Md)

2.4 **Préserver la biodiversité et l'environnement** (0,3 Md)

8 projets « sols » pour une enveloppe de 28,5 M€ (Ministre de l'Environnement)

Préservation, maintien et amélioration de la qualité des sols

3 – Stratégie sol en Wallonie – Plan de Relance

23/04/2024
23

Plan de relance de la Wallonie (PRW)

Thème « qualité sols/filières conseils »

Thème « géodonnées/artificialisation sols »

Thème « sols pollués/terres excavées »

9,25 M€

114 : Stocks de carbone

115 : Qualité des sols

116 : Acquisition séries temporelles données sols via TIC

117 : Renforcement filière conseils

118 : Renforcement système subsides pour analyses de sols et conseils

119 : Développement compléments cartographie et analyse pressions sur sols

120 : Mise en œuvre technique limitation imperméabilisation sur zones tests

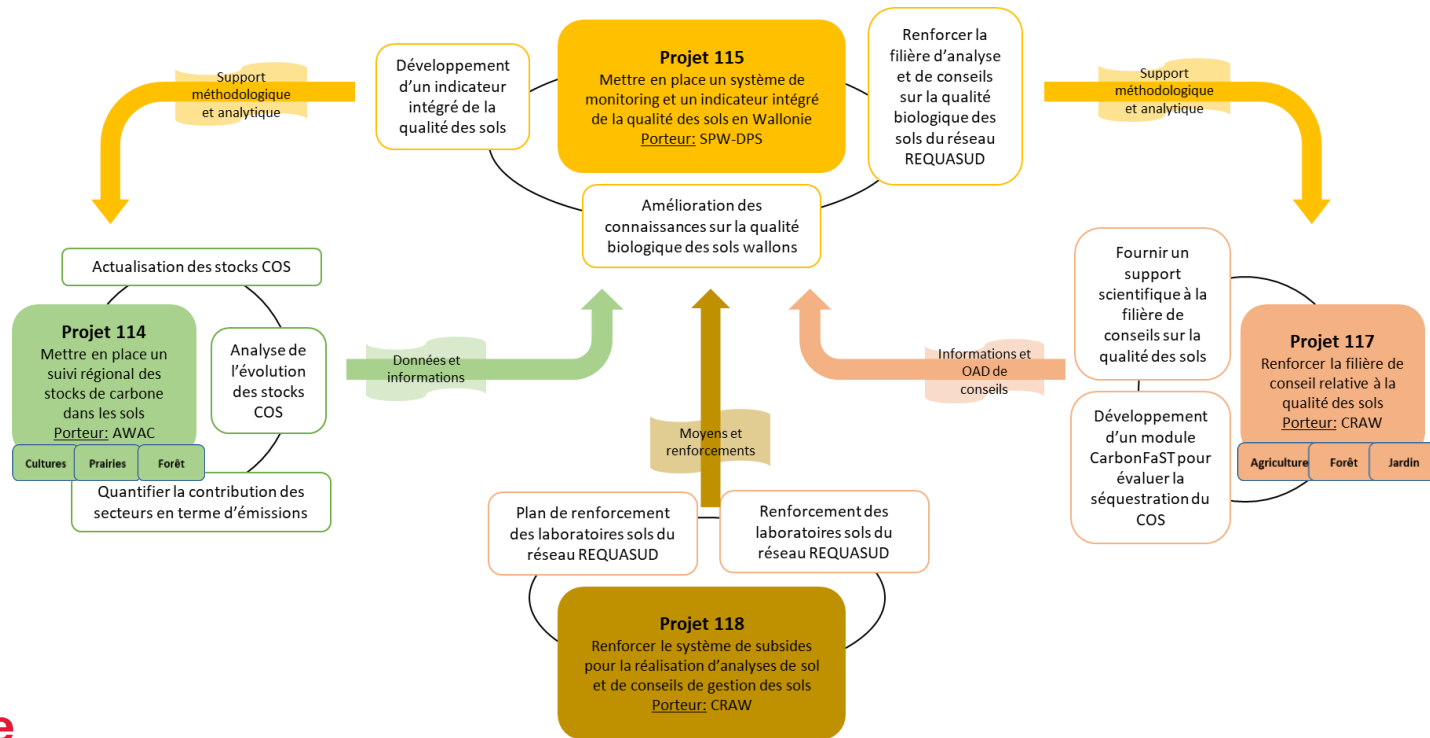
121 : Développer des *centres de regroupement de terres excavées*

122: Accélérer la *réhabilitation des décharges* les plus problématiques

3 – Stratégie sol en Wallonie – Plan de Relance

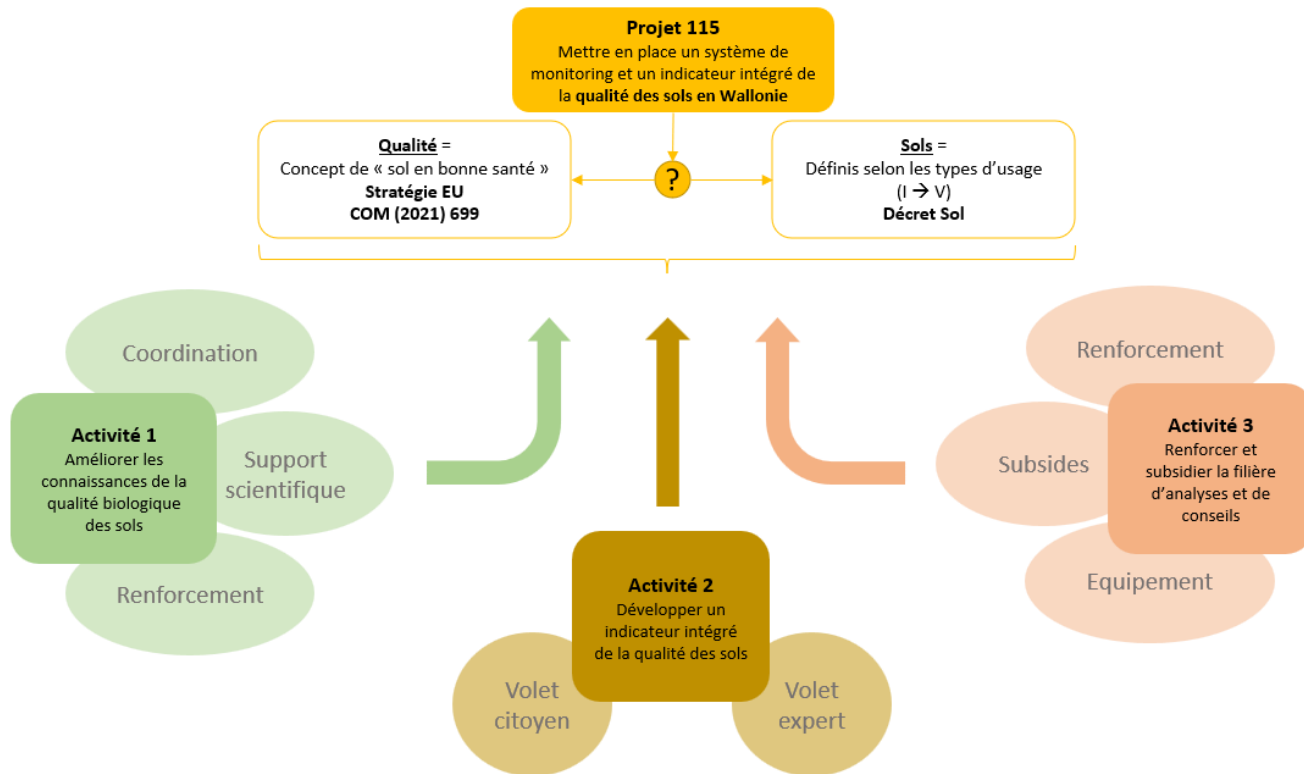
23/04/2024
24

Thème « qualité sols/filières conseils »



3 – Stratégie sol en Wallonie – Plan de Relance

23/04/2024
25



Plan de l'exposé

1. Administration compétente en matière de sol
2. Contexte européen
 - a. Le Pacte vert et les sols
 - b. La proposition de Directive sur le suivi de la santé des sols
3. Stratégie sol en Wallonie
 - a. Orientations stratégiques sols
 - b. Projets sols du Plan de Relance Wallon
4. Conclusions & perspectives

4 – Conclusions & perspectives

- Evolution du **contexte réglementaire européen** sur la **santé des sols** (stratégie + directive)
 - ✓ les projets sols du PRW sont cohérents et anticipent ce contexte
- **Augmenter et partager les connaissances** sur la qualité des sols
 - ✓ Développer un réseau de surveillance de la santé des sols tel qu'envisagé par le projet de Directive européenne
 - ✓ Renforcer la filière d'analyse et de conseil
 - ✓ Co-construire l'indice de qualité des sols wallons avec les acteurs concernés et le mettre en œuvre comme outil d'aide à la décision
- Optimiser le **dialogue** entre les acteurs environnementaux, économiques et de l'aménagement du territoire à l'aide de cet indice de qualité des sols
- Améliorer la **protection, la gestion et la régénération des sols en Wallonie**



4 – Questions - réponses

23/04/2024
28

Des questions?

